

# Contacts :

Pour tout rendez-vous :

Tél : 02 23 48 25 67

Du lundi au vendredi :  
9h—12h30 / 14h—17h

## RENNES

- à l'UDAF 35
- à la cité judiciaire

## SAINT-MALO

- au Point Accueil CAF
- à l'Espace Bougainville
- à la Maison de la Famille

## FOUGERES

- Rue de Saint-Lô

## VITRÉ

- au Centre Social et Culturel

## MORDELLES

- au Centre Intercommunal  
d'Action Sociale

## COMBOURG

- à la Maison des Services

## DOL DE BRETAGNE

- à l'Espace Social

## DINARD

- au Pôle multifonction

Lieux de  
permanences

## Plan d'accès UDAF 35



- Métro station Kennedy puis 10 minutes à pied
- Métro station Villejean Université puis Bus 14
- Bus 14 Direction Stade Rennais  
(Descendre à l'arrêt Chambre d'Agriculture)
- Bus rue de Lorient : 11 - 54 - 55 - 56  
(Descendre à l'arrêt Géniaux puis 10 minutes à pied)
- Bus 53 Direction Vezin  
(Descendre à l'arrêt Merlin puis 5 minutes à pied).

Parking à votre disposition

## La Médiation Familiale en quelques mots ...



## Parents séparés Familles en conflit



# La Médiation Familiale

## Pourquoi ?

- Parce que vous n'arrivez plus à vous parler.
- Parce que vous souhaitez renouer un dialogue et trouver des accords en tenant compte des besoins de chacun.
- Parce qu'une nouvelle organisation familiale est à penser.

## Comment ?

- Un premier entretien d'information gratuit pour évaluer si cette démarche vous convient.
- Des séances de médiation pour renouer le dialogue et trouver des accords qui peuvent être validés par le juge aux affaires familiales.

## A propos de ...

### L'exercice de l'autorité parentale :

- L'organisation de la vie de l'enfant avec chacun de ses parents.
- Les responsabilités éducatives (santé, scolarité, loisirs ...).

### Les conséquences financières de la séparation :

- La contribution à l'éducation de l'enfant,
- Le partage des biens,
- ...

## Pour qui ?

Pour les parents séparés ou dans un projet de séparation

## Qui sont les médiateurs familiaux ?

- Des professionnels qualifiés, diplômés d'État qui se réfèrent à des règles déontologiques (confidentialité, impartialité...).

## La médiation familiale s'adresse également :

- Aux jeunes majeurs en difficulté de relation avec leurs parents.
- Aux grands-parents en rupture de lien avec leurs petits-enfants
- Aux fratries en difficulté face à la prise en charge d'une personne dépendante.